

Série des modules obligatoires



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Modules obligatoires généraux

FOR 0001	Plan de formation personnel
ANI 1001	Animation d'un groupe de personnes
ANI 1002	Les jeunes d'abord
ANI 1003	Communication efficace
SOC 1004	Adultes dans le scoutisme
SOC 1005	Principes fondamentaux du scoutisme
SOC 1006	Développement spirituel
SOC 1007	STRUCTURE ET ORGANISATION DU MOUVEMENT SCOUT
SOC 1008	Histoire du Mouvement scout
SOC 1009	Scoutisme dans la communauté
GES 1010	Gestion d'un groupe scout
GES 1011	Sécurité et assurances
GES 1012	Financement 1

Modules obligatoires pour l'obtention du Badge de Bois

(L'un ou l'autre des cinq modules suivants)

ANI 1021	Les jeunes de 7-8 ans
ANI 1022	Les jeunes de 9-11 ans
ANI 1023	Les jeunes de 11-14 ans
ANI 1024	Les jeunes de 14-17 ans
ANI 1025	Les jeunes de 17-21 ans
ANI 1026	Programme des jeunes 1
ANI 2026	Programme des jeunes 2
ANI 3026	Programme des jeunes 3
ANI 1027	La relation adulte/jeune
TEC 1028	Le jeu dans le scoutisme
TEC 1029	Pédagogie des techniques
TEC 1030	Camps et sorties

Modules obligatoires pour l'obtention du Nœud de Cabestan violet

ANI 1041	Animation des adultes
GES 1042	Gestion des ressources adultes 1
GES 1043	Recrutement des adultes
GES 1044	Gestion financière 1
GES 1045	Gestion de l'information 1
GES 2012	Financement 2
TEC 1046	Tenue d'une réunion
TEC 1047	Recrutement et accueil des jeunes

FORMATION MODULAIRE

Structure et organisation du Mouvement scout

SOC 1007

Deuxième édition
Janvier 2000

Objectifs du module STRUCTURE ET ORGANISATION DU MOUVEMENT SCOUT

Objectif général

Comprendre la structure du scoutisme et connaître ses modes d'organisation à chacun des niveaux.

Objectifs particuliers

1. Connaître les politiques mondiale, nationale et locale d'organisation du scoutisme.
2. Développer une vue d'ensemble de la structure administrative du scoutisme avec ses interrelations.
3. Connaître les principales responsabilités et les principes d'organisation à chacun des niveaux.

Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

Sommaire

CONTENU	3
Matière	3
1. Introduction	3
2. Modalités d'organisation du scoutisme	3
Sur le plan mondial	3
Sur le plan canadien	4
L'Association des Scouts du Canada	5
Principe général d'organisation du scoutisme	5
3. Responsabilités et principes d'organisation selon le niveau	8
A- L'unité	8
B- Le groupe	9
C- Le district	10
D- La fédération	12
E- L'ASC	13
F- L'OMMS	15
G- La CICS	18
4. Le scoutisme dans le monde	19
Pédagogie	20
Sources et ressources	20
ÉVALUATION FORMATIVE ..	21

Note. Pour alléger le texte et faciliter la lecture, le genre masculin des noms de postes ou de fonctions inclut les genres féminin et masculin.

Ce module de formation scout a été conçu à l'usage des adultes de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©2000, Association des Scouts du Canada

Contenu du module STRUCTURE ET ORGANISATION DU MOUVEMENT SCOUT

MATIÈRE

1. Introduction

Ce module vise à fournir les éléments de base nécessaires à la compréhension du fonctionnement du scoutisme dans une perspective globale et synthétique. La structure opérationnelle du scoutisme est à la fois complexe et dynamique; elle est fondée sur le besoin de rassembler et de maintenir des lignes directrices unificatrices, et sur certains impératifs démocratiques.

L'organisation du scoutisme peut varier d'une région à une autre, d'un district à un autre.

Au sein de l'Association des Scouts du Canada (ASC), l'organisation du scoutisme peut varier d'une région à une autre, d'un district à un autre. Ces différences tiennent à la fois à une certaine évolution historique et à des particularités locales. La structure est néanmoins en évolution continue, à tous les niveaux, dans le but d'offrir le meilleur scoutisme possible au plus grand nombre de jeunes (exigences de qualité et de quantité).

Aucune organisation scoute nationale, aucune de ses composantes ne peut être rattachée à un parti ou à une organisation politique.

Rappelons que le Mouvement scout, dans sa définition même (article 1.1 de la Constitution mondiale¹), est un mouvement à caractère non politique. En ce sens, aucune organisation scoute nationale, aucune de ses composantes ne peut être rattachée à un parti ou à une organisation politique.

2. Modalités d'organisation du scoutisme

Sur le plan mondial

Avec plus de 25 millions de membres, dont plus de deux millions et demi d'adultes œuvrant dans divers domaines, le scoutisme s'appuie sur les principes d'organisation suivants:

- une seule organisation scoute nationale par pays est reconnue en qualité de membre de l'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS);

¹ Voir le module SOC 1005 *Principes fondamentaux du scoutisme*.

FORMATION MODULAIRE

- une organisation scout nationale peut comprendre plusieurs associations scoutées formant une fédération²;
- il appartient à chaque organisation scout nationale de s'assurer que toutes les associations ou tous les groupements qui la constituent remplissent bien les conditions requises par la Constitution de l'Organisation mondiale du Mouvement scout.

Sur le plan canadien

- Au Canada, les Boys Scouts du Canada (BSC)³ est l'organisation nationale reconnue par l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Toutefois, l'accord *Ensemble/Together*⁴, intervenu en 1967 entre BSC et l'Association des Scouts du Canada, a permis à cette dernière d'être reconnue de plein droit tout en restant une association nationale autonome.
- L'entente originale précisait notamment que l'Association des Scouts du Canada regroupait des membres catholiques romains d'expression française. En 1983, elle a été modifiée, redéfinissant les membres de l'ASC comme devant être d'expression française, priorité étant donnée aux Catholiques romains.
- Selon les termes de *Ensemble/Together*, l'Association peut «participer à l'activité et aux conférences nationales et internationales, la modalité de sa représentation internationale devant être établie par l'entremise de Boy Scouts...»
- Un comité composé d'un nombre égal de représentants de chacune des deux associations nationales assure une coopération continue, cherchant notamment des solutions aux problèmes que peut poser la coexistence de scouts des deux

² Fédération désigne ici l'organisme national qui regroupe diverses associations. Dans l'Association des Scouts du Canada, les fédérations désignent plutôt des organismes régionaux (ou provinciaux) affiliés à l'association nationale.

³ Aux termes de la Loi concernant Boy Scouts of Canada et incorporant l'Association des Scouts du Canada, adoptée par le Parlement canadien en 1969, Boy Scouts of Canada s'appelle en français «Les Boy Scouts du Canada», mais cette organisation est connue de nos jours sous l'appellation «Scouts Canada». L'Association des Scouts du Canada garde son nom français en anglais, même si, familièrement, les représentants de BSC l'appellent «Les Scouts».

⁴ *Ensemble/Together* a été initialement et officiellement signé le 22 février 1967. À la suite de l'incorporation de l'Association des Scouts en juillet 1969, une nouvelle version a été signée en mai 1972, puis l'entente a été légèrement modifiée en 1983.

Au Canada, les Boys Scouts du Canada (BSC) est l'organisation nationale reconnue par l'Organisation mondiale du Mouvement scout.

Toutefois, l'entente *Ensemble/Together* a permis à l'Association des Scouts du Canada d'être reconnue de plein droit tout en restant une association nationale autonome.

associations sur un même territoire. Ce comité s'appelle Comité de coopération ASC/BSC.

L'Association des Scouts du Canada

La Charte fédérale de l'Association des Scouts du Canada indique pourquoi cette association scout a été créée.

- La Charte fédérale d'incorporation de l'Association des Scouts du Canada, adoptée par le Parlement canadien en 1969, indique que «*l'objet principal de la Corporation est l'éducation des garçons et des jeunes gens par l'établissement, l'organisation et le développement du scoutisme, tel qu'établi par feu Lord Baden-Powell of Gilwell, en accord toutefois avec les enseignements et les principes de l'Église catholique romaine.*»

L'ASC reconnaît quatre fédérations, qui correspondent à quatre territoires: l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique.

- L'Association des Scouts du Canada reconnaît quatre fédérations: la *Fédération des Scouts de l'Ouest*, la *Fédération des Scouts de l'Ontario*, la *Fédération des Scouts du Québec* et la *Fédération des Scouts de l'Atlantique*. Ces fédérations sont des structures mises sur pied pour l'animation et la gestion des membres de l'Association. (Article 19 des Règlements généraux de l'ASC)

Principe général d'organisation du scoutisme

Chaque organisation ou groupement scout a le droit et la responsabilité de gérer ses modes d'organisation de façon à exécuter sa mission en conformité avec la réglementation, les exigences et la philosophie de gestion des autres niveaux auxquels elle a adhéré. C'est ainsi que l'on observe des modèles d'organisation distincts pour chaque niveau de la structure.

L'OMMS privilégie une ligne hiérarchique composée de six niveaux: l'unité, le groupe, le district, la province, le national, le mondial.

L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) privilégie une ligne hiérarchique composée de six niveaux:

- l'unité
- le groupe
- le district
- la province
- le national
- le mondial.

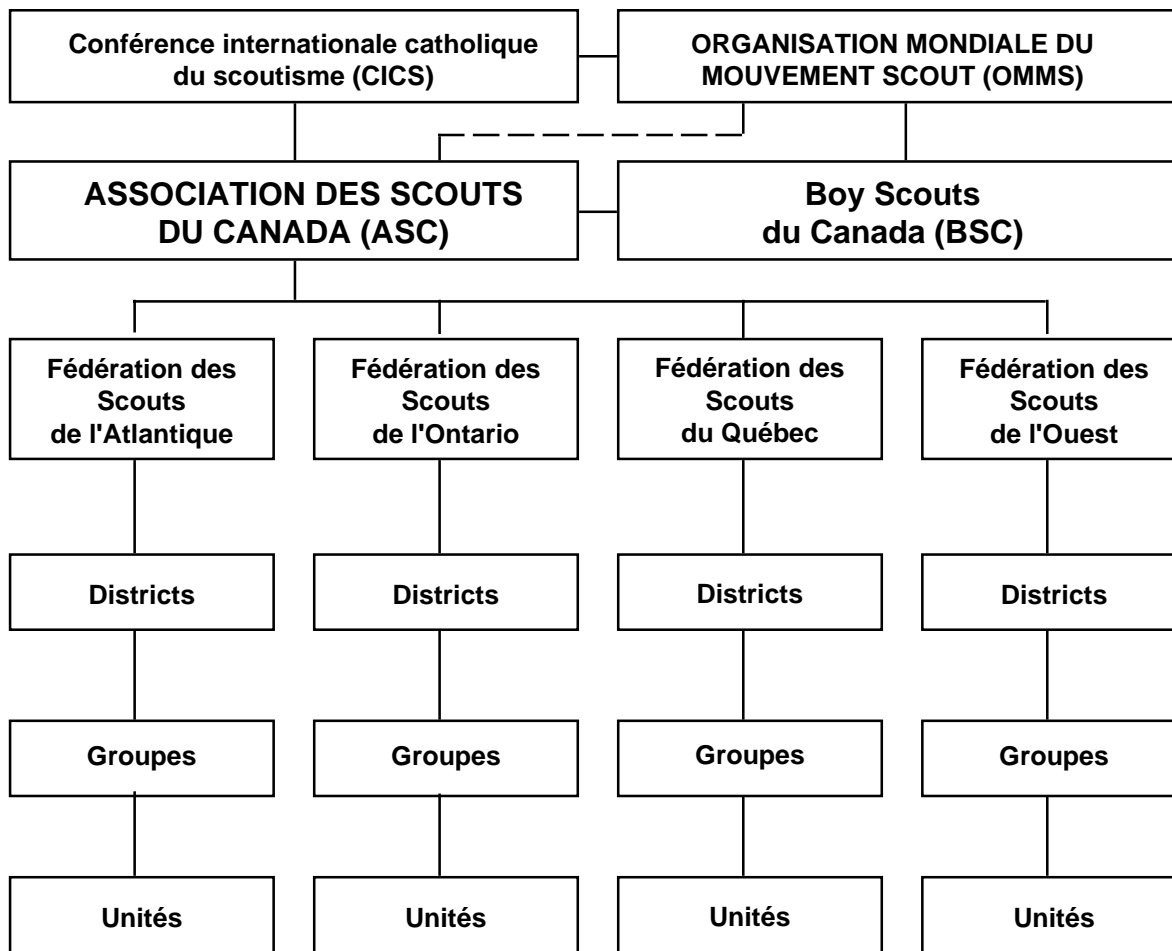
Voir à la page suivante comment ses six niveaux s'appliquent au scoutisme que nous vivons. Plus loin, nous allons explorer chacun de ces niveaux.

L'organisation du scoutisme selon les niveaux

Niveau	Organisations ou groupements reconnus	Raison d'être
Unité	Bandes (Hirondelles) Colonies (Castors) Réseaux (Exploratrices) Meutes (Louveteaux) Clubs (Intrépides) Troupes (Éclaireurs) Postes (Pionniers) Carrefours (Scouts-Aînés)	Offrir le programme scout aux jeunes conformément aux applications de branche de l'ASC en vue de contribuer à leur développement global.
Groupe	Groupes (465*)	Assurer la qualité, la permanence, la présence et la croissance du scoutisme sur un territoire géographique déterminé conformément aux orientations, politiques et règlements de leur district et des niveaux supérieurs.
District	Districts (43*)	Regrouper les groupes locaux sur un territoire géographique donné en vue de leur fournir des services leur permettant d'accomplir leur mandat avec efficacité conformément aux orientations, politiques et règlements de leur fédération et des niveaux supérieurs.
Province	Fédérations (4)	Par délégation de l'Association des Scouts du Canada, développer, encadrer et soutenir le scoutisme sur leur territoire conformément aux orientations, politiques et règlements de l'ASC et de l'OMMS.
National	Association des Scouts du Canada	Régir, encadrer, développer et soutenir le scoutisme francophone au Canada en conformité avec les principes et les règles de l'OMMS et dans les limites de l'entente Ensemble/Together.
	Boy Scouts du Canada	Offrir à tous les jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine sociale, la possibilité de participer à un ensemble d'activités organisées selon les principes du scoutisme.
Mondial	Organisation mondiale du Mouvement scout	Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde en favorisant l'unité et la compréhension de son but et de ses principes, en facilitant son expansion et en préservant le caractère qui lui est propre.
	Conférence internationale catholique du scoutisme	Regrouper les associations scouts catholiques en vue de contribuer à l'éducation complète des jeunes dans et par le scoutisme dans une perspective de foi catholique.

* Selon le recensement national de 1998-1999.

La structure du scoutisme francophone au Canada



Notes sur l'organigramme

1- On notera que l'ASC est reconnue, comme le veut l'entente Ensemble/Together, «par l'entremise» des Boy Scouts du Canada (voir page 4). Toutefois, elle entretient un lien direct avec le Bureau mondial du scoutisme, c'est-à-dire le secrétariat de l'OMMS; c'est le sens du trait pointillé qui relie l'ASC à l'OMMS.

2- L'ASC est membre à part entière de la Conférence internationale catholique du scoutisme (CICS), un organisme qui fait partie de la structure officielle du scoutisme mondial et qui jouit du statut d'organisme consultatif auprès de l'OMMS (voir page 17).

3. Responsabilités et principes d'organisation selon le niveau

A- L'unité

Présentation générale

L'unité est le lieu de rassemblement pour vivre le scoutisme et son idéal par des activités et des projets. Le fonctionnement d'une unité est le même que celui d'une petite entreprise, selon des modalités adaptées au groupe d'âge des jeunes. Ainsi, chaque unité a des mécanismes particuliers, qui fonctionnent selon les règles que les jeunes se sont données en groupe et l'encadrement pédagogique établi par l'ASC.

Principales responsabilités de l'équipe des adultes éducateurs (équipe d'animation)

- faire vivre le scoutisme aux jeunes selon les principes fondamentaux du Mouvement;
- assurer la sécurité des jeunes et la conformité des activités aux lois, normes et règlements, tant publics que scouts;
- assurer la progression de chaque jeune et de l'unité;
- faire participer chaque jeune;
- encadrer la planification, l'organisation et la réalisation des projets et des activités;
- assurer les liaisons requises entre l'unité et le groupe;
- soutenir les jeunes dans leurs initiatives;
- rappeler l'idéal scout.

Principes d'organisation

- Le degré d'encadrement et de soutien varie selon les groupes d'âge et l'expérience des jeunes de chaque unité.
- Chaque branche fait l'objet d'une application pédagogique du Programme des jeunes adaptée au groupe d'âge.
- L'organisation d'une unité scout est de type cellulaire et est axée sur la réalisation de projets adaptés au groupe d'âge. Ce mode d'organisation comporte les caractéristiques suivantes:

Chaque unité a des mécanismes particuliers, qui fonctionnent selon les règles que les jeunes se sont données en groupe et l'encadrement pédagogique établi par l'ASC.

Le degré d'encadrement et de soutien varie selon les groupes d'âge et l'expérience des jeunes de chaque unité.

Le mode d'organisation de l'unité cherche à donner un sens réel aux efforts et au travail.

- chaque équipe est une cellule de l'unité, semi-autonome et dépendante des autres équipes;
- chaque cellule aborde un aspect du projet;
- un conseil d'unité permet de rassembler les jeunes, de faire des choix et de faire le point;
- l'équipe des adultes éducateurs encadre et soutient les cellules selon le programme établi pour la branche;
- des mécanismes de gestion participative sont établis pour favoriser le développement des jeunes, notamment par les moyens suivants: le partage des points de vue, le dialogue, l'écoute, la communication, la confiance en l'autre et le travail d'équipe, l'ouverture aux changements, le respect des besoins individuels, la responsabilisation individuelle et collective, la recherche d'une acceptation mutuelle.

Bref, ce mode d'organisation cherche à donner un sens réel aux efforts et au travail.

B) Le groupe

Présentation générale

Le groupe est une communauté locale regroupant des personnes qui ont pour but de faire vivre le scoutisme aux jeunes et qui doit assurer la qualité, la présence, la permanence et la croissance du scoutisme sur un territoire.

Le groupe est une communauté locale regroupant des personnes qui ont pour but de faire vivre le scoutisme aux jeunes. Le groupe est généralement constitué d'une assemblée générale, d'un conseil de groupe, d'un comité d'animation, de comités de soutien et des unités⁵.

Principales responsabilités

... POUR ASSURER LA QUALITÉ DU SCOUTISME

- Transmettre l'idéal et l'esprit du scoutisme.
- Favoriser la formation continue de ses membres adultes.
- Soutenir les unités à l'aide de ressources techniques, financières et matérielles.
- Appliquer les politiques de gestion et d'animation du district.
- Assurer l'application du Programme des jeunes dans les diverses branches.

⁵ Les mécanismes ou organes cités peuvent porter d'autres noms; ils ne sont pas nécessairement tous présents dans la structure d'un groupe. Voir le module GES 1010 *Gestion d'un groupe scout*.

FORMATION MODULAIRE

... POUR ASSURER LA **PRÉSENCE** DU SCOUTISME

- Accueillir les jeunes.
- Structurer et favoriser les communications entre les parents et les adultes éducateurs.
- Promouvoir le Mouvement dans la communauté locale.
- Représenter ses membres au district.

... POUR ASSURER LA **CROISSANCE** DU SCOUTISME

- Fonder de nouvelles unités selon les besoins de façon à compter au moins une unité dans chaque groupe d'âge.
- Accroître le nombre de jeunes pour optimiser le fonctionnement de chaque unité selon les modalités fixées.
- Appuyer les nouveaux groupes dans la communauté environnante.

... POUR ASSURER LA **PERMANENCE** DU SCOUTISME

- Se doter de mécanismes de gestion et de participation qui favorisent la stabilité du groupe.

Principes d'organisation

Le groupe fait appel principalement aux mécanismes de gestion suivants:

- l'assemblée générale et le conseil,
- les unités,
- le comité d'animation,
- les comités de soutien.

Il s'agit d'une approche d'organisation à la fois simple et dynamique, centrée sur un leader qui est le responsable du groupe (chef de groupe). La flexibilité est une autre caractéristique de ce mode de fonctionnement qui permet aux responsables de s'adapter rapidement aux situations et à l'environnement externe.

C) Le district

Présentation générale

Le district est un niveau de service et de leadership qui regroupe les groupes locaux sur un territoire donné. Le district est généralement constitué d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration, d'un commissariat et de comités de soutien. Il faut distinguer les services essentiels que le district doit fournir et les services facultatifs que les groupes se sont donnés.

L'approche d'organisation au niveau du groupe est simple et dynamique. Elle est centrée sur un leader qui est le ou la responsable du groupe (chef de groupe).

Le district est un niveau de service et de leadership.

Le district a une obligation de résultats par rapport à certaines responsabilités.

Principales responsabilités

Le district doit rendre compte de ses actes. Il a une obligation de résultats par rapport aux responsabilités suivantes :

- assumer le leadership du scoutisme francophone sur son territoire;
- former et aider les adultes des groupes et des unités, notamment en matière de programme des jeunes, de gestion et de techniques spécialisées, et selon les orientations, politiques et règlements établis;
- accompagner et informer les groupes en fonction de leurs besoins;
- organiser un programme de formation continue et de ressourcement selon les besoins des adultes;
- assurer l'expansion et l'animation du Mouvement sur son territoire en fonction des besoins;
- veiller à la qualité, à la stabilité et à la conformité de la gestion et de l'animation dans les groupes en fonction des orientations, politiques et règlements établis;
- représenter le scoutisme sur son territoire;
- recenser les membres et percevoir les cotisations à destination des niveaux supérieurs.

Les groupes peuvent déléguer au district la responsabilité d'assumer certains services en commun.

Par ailleurs, les groupes peuvent déléguer au district la responsabilité d'assumer certains services en commun. Parmi les services les plus fréquents, signalons :

- un comptoir d'approvisionnement en matériel scout⁶
- une base de plein air.

Toutefois, ces services complémentaires ne doivent pas avoir pour effet d'entraver la mission première du district.

⁶ La mise sur pied d'un comptoir scout dans un district exige l'autorisation officielle de l'Association des Scouts du Canada. En fait, l'ASC délivre cette autorisation à un «concessionnaire-détaillant» à certaines conditions bien précises et après entente avec le distributeur national des produits scouts officiels.

FORMATION MODULAIRE

Principes d'organisation

Le mode de fonctionnement des districts varie selon les deux contraintes suivantes :

- la taille du district,
- les caractéristiques du territoire.

Chaque district compte au moins les mécanismes suivants:

- une assemblée générale et un conseil d'administration,
- un commissariat,
- des comités de soutien.

Un district de grande taille organisera son commissariat de façon à fournir des services par secteur. Un autre organisera plutôt son commissariat selon les principales fonctions telles que la formation, l'animation et le développement. L'approche peut être mixte, l'organisation incluant des responsables de territoire et des responsables fonctionnels. Dans tous les cas, le commissaire du district est le chef scout du district.

Des districts peuvent se regrouper sur une base régionale pour partager certains services, en vue de mieux répondre aux besoins ou aux exigences de leur environnement et de leurs membres.

D) La fédération

Présentation générale

Par responsabilité déléguée, la fédération assume certaines responsabilités de l'organisation nationale. Elle peut également fournir des services que les districts désirent obtenir en commun. Elle agit donc comme organisation sous-contractante de l'association nationale sur son territoire. Elle développe, encadre et soutient le scoutisme sur ce territoire.

Principales responsabilités d'une fédération

- Assurer sur son territoire l'application des applications pédagogiques de branche du Programme des jeunes.
- Assurer sur son territoire l'application du programme national de formation des adultes.
- Reconnaître les unités, les groupes et les districts sur son territoire.
- Recenser les membres.

Le commissaire du district est le chef scout du district.

Par responsabilité déléguée, la fédération assume certaines responsabilités de l'organisation nationale. Elle peut également fournir des services que les districts désirent obtenir en commun.

- Percevoir la cotisation nationale.

La fédération peut également:

- organiser des rassemblements pour les membres jeunes ou adultes;
- produire, avec l'autorisation de l'Association, des documents de soutien à l'animation des membres;
- instituer un programme de décorations qui lui est propre;
- organiser des stages de formation.

Principes d'organisation

Chaque fédération inclut au moins les mécanismes suivants :

- une assemblée générale et un conseil d'administration,
- un commissariat,,
- des comités de soutien.

Le commissaire de la fédération agit à titre de chef scout sur le territoire de la fédération.

Le mode d'organisation varie d'une fédération à l'autre en fonction de l'étendue géographique, de l'ampleur des services complémentaires ou accessoires que chacune est appelée à fournir et des principes de gestion qui prévalent selon le milieu, les besoins et les situations. Le commissaire de la fédération agit dans tous les cas à titre de chef scout sur le territoire de la fédération.

E) L'Association des Scouts du Canada

Présentation générale

L'Association des Scouts du Canada est responsable au Canada du développement et de la gestion des services aux scouts francophones.

L'Association des Scouts du Canada (ASC) agit en vertu de sa Charte fédérale d'incorporation, adoptée par le Parlement fédéral en 1969, et de l'accord *Ensemble/Together* avec les Boy Scouts du Canada. Elle est responsable au Canada du développement et de la gestion des services aux scouts francophones, priorité étant donnée aux Catholiques romains. L'organisation doit tenir compte qu'une partie de ses membres constitue une minorité linguistique dans son milieu, qui a des besoins, des particularités et des contraintes propres à sa culture et à sa langue.

Principales responsabilités

À titre d'organisation nationale reconnue, l'Association des Scouts du Canada doit répondre de la qualité des responsables du scoutisme, du Programme des jeunes, de la formation et des services à ses membres.

FORMATION MODULAIRE

Elle est ainsi responsable devant l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Elle assume directement certaines responsabilités et en délègue d'autres aux fédérations et aux districts.

Voici les responsabilités qu'elle assume directement:

- la conception des applications pédagogiques de branche du Programme des jeunes,
- la conception du programme national de formation,
- la formation des formateurs,
- les relations avec les Boy Scouts du Canada,
- la représentation internationale.
- la représentation auprès des organismes nationaux canadiens, publics ou privés
- la détermination de l'uniforme officiel de ses membres, y compris les insignes autorisés,
- la gestion d'un programme de décorations nationales,
- l'organisation de rassemblements nationaux.

Principes d'organisation

Le mode d'organisation de l'Association des Scouts du Canada repose sur deux contraintes principales :

- la nature des services qu'elle fournit directement,
- l'étendue du territoire national.

L'étendue du territoire qu'elle dessert fait en sorte que certains services ne peuvent être assurés autrement que par responsabilité déléguée aux fédérations. La structure a ainsi pour but principal de faciliter l'animation et la gestion des membres de l'Association.

Les organes décisionnels de l'Association des Scouts du Canada sont les suivants:

- l'assemblée générale,
- le conseil national,
- le comité exécutif,
- le commissariat national.

Le Centre national est le secrétariat de l'Association.

Les responsabilités et la constitution de chacune des composantes sont clairement définies dans les règlements généraux de l'Association.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'autorité souveraine de l'Association. Elle exerce tous les pouvoirs en relation avec les responsabilités décrites ci-dessus. Elle se réunit une fois l'an, mais peut être

La structure de l'Association des Scouts du Canada a pour but de faciliter l'animation et la gestion de ses membres.

Les responsabilités et la constitution de chacune des composantes de l'Association des Scouts du Canada sont clairement définies dans ses règlements généraux.

convoquée de façon spéciale si les besoins ou la situation l'exigent. Elle regroupe deux représentants par fédération, les commissaires de fédération, les membres du conseil national et un représentant des Boy Scouts du Canada.

Le conseil national

Le conseil national exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale entre ses réunions. Il est composé de quatre personnes élues par l'assemblée générale, des présidents de fédération, du commissaire national et du directeur général.

Le comité exécutif

Le comité exécutif assure la gestion courante de l'Association et exerce les pouvoirs qui lui sont accordés par le conseil national. Il est constitué des quatre membres élus du Conseil national, du commissaire national et du directeur général.

Le commissariat national

Le commissariat national conçoit et met en œuvre les programmes d'animation de l'Association. Il est composé du commissaire national, des commissaires de fédération, du commissaire au Programme des jeunes, du commissaire international, du commissaire national à la formation, du commissaire au développement spirituel et du directeur général⁶.

Le Centre national

Le Centre national constitue à la fois le siège social et le secrétariat de l'Association. Il est sous l'autorité du directeur général qui exerce les responsabilités que le comité exécutif lui confie.

F) L'Organisation mondiale du Mouvement scout

Présentation générale

L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) est une organisation indépendante, non politique et non gouvernementale. Elle assure la promotion, l'unité et la compréhension du but et des principes du scoutisme en préservant le caractère qui lui est propre. Elle facilite l'expansion et le développement du Mouvement à l'échelle mondiale

L'Organisation mondiale du Mouvement scout assure la promotion, l'unité et la compréhension du but et des principes du scoutisme en préservant le caractère qui lui est propre.

⁶ Le commissaire national peut nommer d'autres commissaires, jusqu'à un maximum de quatre (article 29.1 des règlements généraux de l'ASC, édition 1999).

FORMATION MODULAIRE

Principales responsabilités

Les responsabilités et modes de fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout sont définis dans la Constitution et le règlement additionnel de cette organisation. On peut résumer ces responsabilités de la façon suivante:

- promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde,
- déterminer les politiques d'ensemble et les normes du Mouvement et s'assurer de leur application,
- admettre les organisations scoutistes nationales,
- conseiller et aider les organisations membres,
- sauvegarder les intérêts du Mouvement,
- encourager l'esprit de fraternité mondiale, la coopération et l'assistance mutuelle entre les organisations scoutistes.

Principes d'organisation

Les modes de fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout sont établis de façon à fournir les services en relation avec sa mission première. Ils tiennent compte de contraintes multiples liées à la diversité de ses membres et de leur culture, à l'étendue de la planète et à sa taille.

L'Organisation Mondiale du Mouvement scout est constituée des trois composantes suivantes:

- la Conférence mondiale du scoutisme,
- le Comité mondial du scoutisme,
- le Bureau mondial du scoutisme.

Par ailleurs, des organisations scoutistes régionales regroupent les organisations nationales à l'intérieur de zones géographiques définies par le Comité mondial.

Les responsabilités et la constitution de chacune de ces composantes sont définies dans la Constitution et le règlement additionnel de l'OMMS.

La Conférence mondiale

La Conférence mondiale regroupe six délégués de chaque organisation scoutiste nationale⁷ tous les trois ans. La Conférence mondiale est l'organe suprême qui détermine la politique d'ensemble et les normes du Mouvement dans le monde et qui prend les mesures propres à servir le but de l'OMMS.

⁷ Il n'y a qu'une seule délégation canadienne à la Conférence mondiale, composée de représentants de l'ASC et des Boy Scouts du Canada. L'usage veut que deux des six représentants proviennent de l'Association.

Les responsabilités et modes de fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout sont définis dans la Constitution et le règlement additionnel de cette organisation.

La Conférence mondiale du scoutisme est l'organe suprême qui détermine la politique d'ensemble et les normes du Mouvement dans le monde.

Le Comité mondial

Le Comité mondial est l'organe exécutif de l'OMMS qui agit au nom de la Conférence mondiale entre deux assemblées. Il promeut le Mouvement, met à exécution les décisions de la Conférence, la représente au plan international et national, et aide les organisations membres. Il recommande les admissions et nomme le Secrétaire général de l'Organisation Mondiale. Il est composé de membres élus par la Conférence mondiale et d'autres membres qu'il nomme dont le Secrétaire général, le trésorier et des membres honoraires.

Le Bureau mondial

Le Bureau mondial du scoutisme fait office de secrétariat de l'OMMS et assiste la Conférence mondiale, le Comité mondial et les organes subsidiaires dans l'exercice de leurs fonctions. Le Secrétaire général dirige ce Bureau et assure les relations nécessaires pour promouvoir et sauvegarder les intérêts du Mouvement. Il est constitué de son siège international (à Genève en Suisse) et des bureaux régionaux.

Les régions

Les régions ont pour but d'assurer le développement du Mouvement scout sur leur territoire et assurent la bonne exécution des décisions et directives énoncées par l'OMMS ayant trait à la région. Elles conseillent les organisations membres. Elles sont constituées de comités régionaux et de bureaux régionaux.

**Il y a six régions:
Afrique, Arabe, Asie-
Pacifique, Eurasie,
Europe,
Interaméricaine.**

Il y a six régions: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe, Interaméricaine.

Le Canada se trouve dans la région Interaméricaine du scoutisme, qui comprend:

- la Conférence interaméricaine du scoutisme,
- le Comité interaméricain du scoutisme,
- le Bureau interaméricain du scoutisme.

Cet ensemble constitue l'*Organisation interaméricaine du scoutisme*, dont la constitution a été adoptée à la 19^e Conférence interaméricaine qui a eu lieu à Cartagena en Colombie en septembre 1995. Une délégation canadienne (Boy Scouts du Canada et l'Association) participe aux réunions de la Conférence interaméricaine, qui ont lieu tous les trois ans. Le Bureau interaméricain est localisé en deux endroits: à Santiago au Chili et à San Jose au Costa Rica.

G- La Conférence internationale catholique du scoutisme

Présentation générale

La Conférence internationale catholique du scoutisme (CICS) a été constituée en 1962 par des associations scouts catholiques et des groupements catholiques d'associations nationales membres de l'OMMS. Elle a pour but de contribuer à l'éducation complète des jeunes dans et par le scoutisme dans une perspective de foi catholique, de coopérer dans le développement et l'approfondissement de la dimension spirituelle du scoutisme et d'assurer la présence active des scouts catholiques dans l'Église, ainsi que la communication entre l'Église catholique et l'OMMS.

Principales responsabilités

La CICS:

- propose aux scouts catholiques, dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie et de la vie ecclésiale, des rencontres, des échanges d'idées et d'expériences, des recherches, des documents, des études, des aides réciproques et amicales;
- coopère avec d'autres organismes scouts ou guides ayant pour objectif de développer la dimension spirituelle;
- peut intervenir auprès de l'Église catholique dans les questions de pastorale des jeunes;
- collabore avec l'OMMS pour permettre une meilleure compréhension du scoutisme et son développement dans l'Église catholique.

Principes d'organisation

La CICS est constituée par:

- un Conseil mondial,
- un Comité permanent,
- un Secrétariat général.

Le Conseil mondial

C'est le pouvoir souverain de la Conférence, composé des membres du Comité permanent et des représentants de chaque organisation membre. Le Conseil mondial a notamment pour attributions l'admission et l'exclusion des membres, la conception du programme d'action de la Conférence et la fixation des règles de cotisation. Il se réunit ordinairement tous les trois ans.

La Conférence internationale catholique du scoutisme (CICS) a pour but de contribuer à l'éducation complète des jeunes dans et par le scoutisme dans une perspective de foi catholique.

Le Comité permanent

Le Comité permanent comprend le Secrétaire général (qui en est le président), l'Assistant ecclésiastique mondial, le trésorier général, deux adjoints et deux délégués par structure régionale. Il a pour principal mandat de veiller à l'exécution des décisions du Conseil mondial.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général permet au Secrétaire général d'assumer les responsabilités que les Statuts de la CICS lui attribuent, notamment de préparer les réunions du Conseil mondial et du Comité permanent, de maintenir des relations avec le Comité mondial du scoutisme et de représenter la CICS.

4. Le scoutisme dans le monde

Pour conclure ce module, nous allons esquisser un portrait du scoutisme dans le monde aujourd'hui. La structure du scoutisme supporte en fait un mouvement vraiment universel, une véritable force éducative à l'œuvre partout sur la planète. Qu'on en juge.

Il y a plus de 25 millions de scouts dans le monde, jeunes et adultes, garçons et filles, dans 216 pays et territoires.

- Selon les statistiques mises à jour en 1999, il y a plus de 25 millions de scouts dans le monde, jeunes et adultes, garçons et filles, dans 216 pays et territoires.
- L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) reconnaît des organisations scouts nationales dans 152 pays.
- Le scoutisme existe aussi dans 26 territoires, souvent comme branche d'outre-mer d'organisations membres.
- Dans 34 autres pays, le scoutisme existe sous une forme plus ou moins développée, sans être encore constitué en organisation scout nationale membre de l'OMMS (au Mali et au Vietnam par exemple).
- Il y a sept pays dans le monde où le scoutisme n'existe pas: l'Azerbaïdjan, la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée, Cuba, le Laos, le Myanmar et le Turkménistan. Il est carrément interdit dans certains d'entre eux, mais dans d'autres il y a des contacts avec le Bureau mondial du Scoutisme.
- Notons enfin que l'OMMS entretient des relations officielles avec le Saint-Siège, notamment à travers la Conférence internationale catholique du scoutisme, dont l'Association des Scouts du Canada est membre.

PÉDAGOGIE

- Lire la Charte de l'Association des Scouts du Canada.
- Prendre connaissance des règlements généraux d'un groupe, du district, de la fédération ou de l'ASC.
- Dessiner l'organigramme structurel d'un groupe ou d'un district.
- Rencontrer un responsable d'un niveau qu'on connaît mal ou peu, lui demander comment ça fonctionne et discuter avec lui.

SOURCES ET RESSOURCES

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, *Charte et Règlements généraux de l'Association des Scouts du Canada*, édition 1999.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA et BOY SCOUTS DU CANADA, *Ensemble/Together*, 1984.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE CATHOLIQUE DU SCOUTISME, *Statuts de la Conférence internationale catholique du scoutisme*, 1994.

INTERAMERICAN SCOUT ORGANIZATION, *Constitution of the Interamerican Scout Organization*, 1995.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, *Constitution et règlement additionnel de l'Organisation Mondiale du Mouvement scout*, 1983.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, *Le Scoutisme, c'est...*, dépliant.

Règlements généraux et organigrammes de votre fédération et de votre district.

Évaluation formative du module STRUCTURE ET ORGANISATION DU MOUVEMENT SCOUT

- Indiquez deux des trois principes d'organisation du scoutisme sur le plan mondial.
- Citez les six niveaux d'organisation du scoutisme et, en vos mots, indiquez la raison d'être de chaque niveau.
- Choisissez deux niveaux d'organisation du scoutisme et, pour chacun d'eux, décrivez les principales responsabilités et les principes d'organisation.
- Analysez, dans un groupe ou un district, les mécanismes de gestion et présentez au formateur qui vous évaluera un rapport sur le rôle, le fonctionnement et l'efficacité de ces mécanismes.